

# FLASH INFOS



LUNDI 12 JUIN 2023



## **GABON ÉGALITÉ : LA CNAMGS S'ENGAGE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES DISCRIMINATIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL.**

Le Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail, en partenariat avec le programme Gabon Egalité, a initié une campagne de vulgarisation et de sensibilisation sur les dispositions légales et réglementaires mises en place par le législateur afin de prévenir, de lutter et de condamner le harcèlement et les discriminations en milieu professionnel.



La Solidarité a un sens





C'est donc une avancée importante qui conforte la volonté du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, d'accélérer le rythme de la transformation de l'Etat.

Le mardi 6 juin 2023, à l'Auditorium de l'ANPI, les agents de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) ont été édifiés sur les dispositions des articles 6, 9, 16, 54 et suivants de loi n°022/2021 du 19 novembre 202 portant Code du Travail en République Gabonaise.

En présence de Monsieur Séverin ANGUILE, Directeur

Général de la CNAMGS, les Inspecteurs du Travail, spécialistes des questions susmentionnées, ont fait un exposé sur la thématique relative aux dispositions des articles de loi citée supra.

Dans son propos introductif, Monsieur le Directeur Général a félicité l'initiative des pouvoirs publics, en indiquant la disponibilité de la Direction Générale à mettre en pratique les recommandations issues de cette campagne de sensibilisation et de renforcer son corpus réglementaire interne.

Il faut rappeler que cette campagne intervient à la suite de la réforme du code du travail issu de la loi n°022/2021 du 19 novembre 2021 et ses nouvelles dispositions apportent donc plusieurs améliorations qui visent à réduire les inégalités en milieu professionnel, à renforcer les droits de la femme et de garantir l'égalité homme-femme en milieu professionnel.

